



RAPPORT  
ANNUEL 2015  
VOLET FINANCIER

# SOMMAIRE

## P.4 **#1 CHIFFRES CLÉS**

- 1.1** Ressources
- 1.2** Coût de grille
- 1.3** Engagements dans la création audiovisuelle
- 1.4** Résultat
- 1.5** Evolution des capitaux propres
- 1.5** Effectifs

## P.10 **#2 RÉSULTATS FINANCIERS**

- 2.1** Principaux indicateurs
- 2.2** Compte de résultat par nature
- 2.3** Analyse de l'activité
- 2.4** Bilan, trésorerie, financement

## P.20 **#3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS**

- 3.1** Bilan
- 3.2** Compte de résultat
- 3.3** Tableau des flux de trésorerie
- 3.4** Annexe



#1

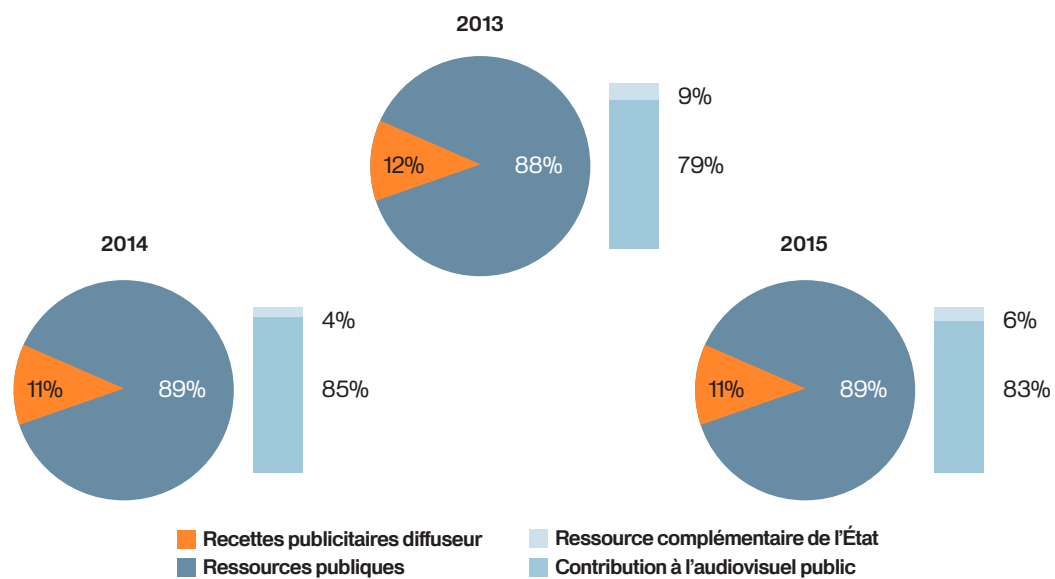
CHIFFRES CLÉS

# 1.1

## RESSOURCES

Groupe France Télévision	M€ : Millions d'euros			
	2013	2014	2015	
Ressources publiques	2 502	↓ 2 486	↓ 2 481	M€
dont contribution à l'audiovisuel public	2 253	↑ 2 382	↓ 2 321	M€
dont ressource complémentaire de l'État	249	↓ 104	↑ 160	M€
Recettes publicitaires	<b>333</b>	↓ <b>318</b>	↑ <b>321</b>	M€
Autres recettes	4	↓ 3	↓ 3	M€
<b>Total recettes brutes</b>	<b>2 839</b>	↓ <b>2 807</b>	↓ <b>2 805</b>	M€

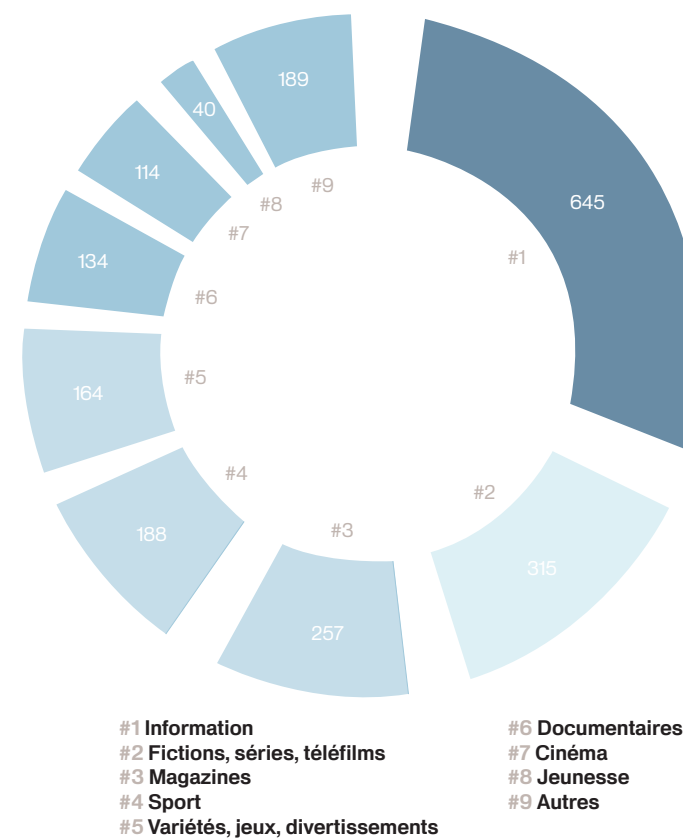
-1%



# 1.2

## COÛT DE GRILLE

Répartition du coût de grille 2015 (M€)



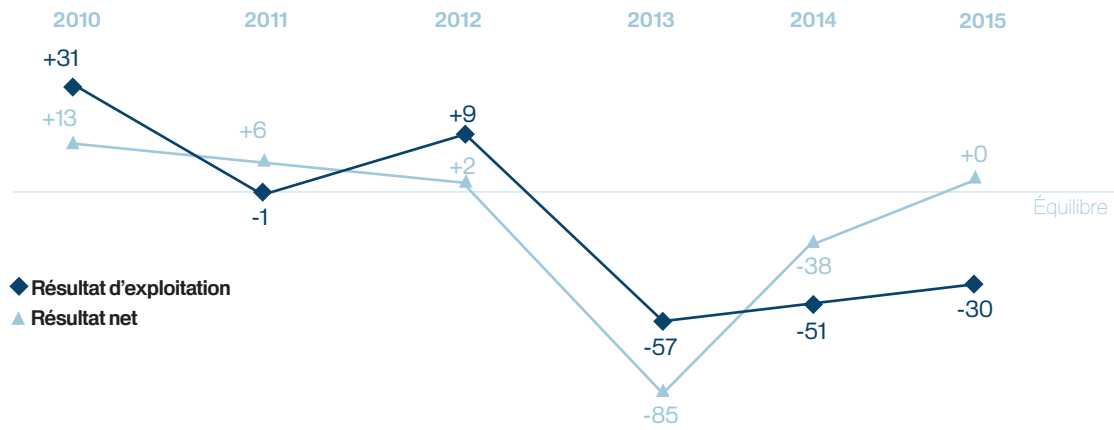
# 1.3

## ENGAGEMENTS DANS LA CRÉATION AUDIOVISUELLE

Le niveau d'investissements est supérieur à 400 M€

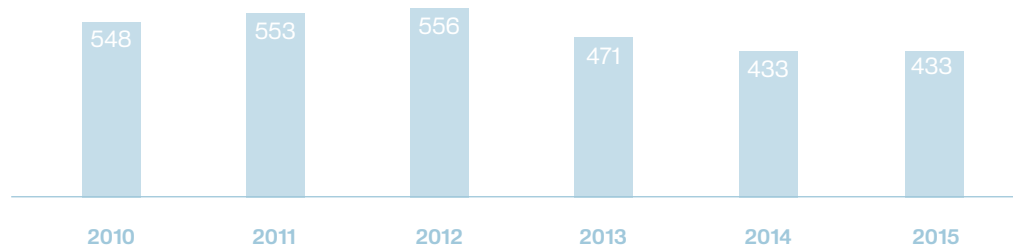
1.4

RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)



1.5

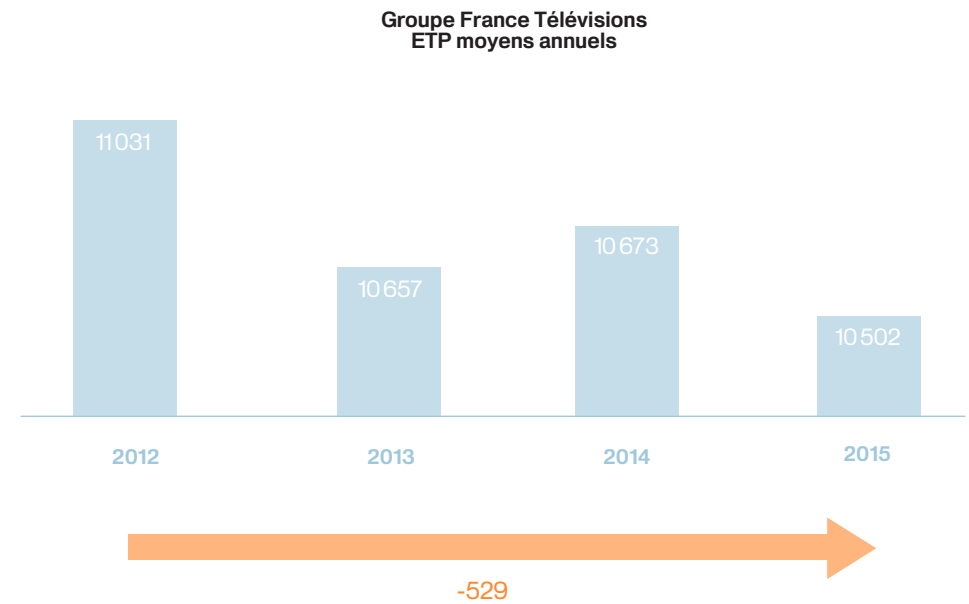
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (M€)



1.6

EFFECTIFS

Les effectifs ont été réduits de 5 % en 4 ans. Le groupe France Télévisions poursuit l'optimisation de son organisation avec un niveau d'effectifs ramené à 10 502 en 2015.





# 2  
RÉSULTATS  
FINANCIERS

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

L'organisation du groupe France Télévisions a été modifiée par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision qui a organisé le transfert à la société France Télévisions de l'ensemble des biens, droits et obligations des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et Réseau France Outre-mer dans le cadre d'une fusion-absorption réalisée du seul fait de la loi, pre-

nant effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par ailleurs, cette même loi, dans son article 28, a instauré la disparition de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin.

## 2.1

### PRINCIPAUX INDICATEURS

M€	2015	2014
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>
Résultat d'exploitation	-30,1	-50,7
Résultat financier	-2,2	-2,3
Résultat courant	-32,3	-53,0
Résultat exceptionnel	19,9	11,0
Impôts	13,6	1,9
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>0,2</b>	<b>-38,4</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>112,6</b>	<b>79,7</b>

## 2.2

### COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

#### PRODUITS

Par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires est stable avec une diminution de 4,5 M€ des ressources publiques (soit -0,2 %) et une augmentation de 4,2 M€ des recettes publicitaires consolidées (soit +1,2 %).

Les ressources publiques (2 481,4 M€) sont en ligne avec le montant inscrit au budget.

Les recettes de publicité et de parrainage sur le périmètre des chaînes du groupe et des nouveaux médias associés (338,5 M€) augmentent de 3,6 M€ par rapport à 2014, soit +1,1 %.

Les recettes réalisées par les régies, pour le compte d'autres médias hors groupe, s'élèvent à 23,8 M€, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités comprend principalement le chiffre d'affaires des activités de diversification (notamment les revenus liés à la distribution de droits audiovisuels aux sous-li-

cences de droits sportifs ainsi que des prestations techniques), les activités de diversification des régies Outre-mer et les refacturations hors groupe au titre de la diffusion numérique (GR1 et ROM 1).

Le chiffre d'affaires 2015 est donc stable par rapport à celui de 2014.

Au 31 décembre 2015, les ressources publiques représentent 82,1 % du chiffre d'affaires.

Enfin, le chiffre d'affaires net intègre la variation des produits constatés d'avance, correspondant à la quote-part de redevance affectée au financement des droits sportifs des prochains Jeux olympiques. Ces produits constatés d'avance sont négatifs en 2015, car il s'agit d'une année sans compétition olympique, alors que 2014 avait été marquée par les Jeux d'hiver de Sotchi.

Le chiffre d'affaires net affiche en conséquence une baisse de 11,2 M€ par rapport à 2014.

M€	2015	2014	Var 15/14
Ressources publiques	2 481,4	2 485,9	-0,2 %
Publicité et parrainage	362,3	358,1	+1,2 %
Autres	177,2	174,1	+1,8 %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>	<b>+0,1 %</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance	-14,5	-0,5	+2800,0 %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 006,4</b>	<b>3 017,6</b>	<b>-0,4 %</b>

Au chiffre d'affaires s'ajoutent les autres produits d'exploitation pour un montant de 132,9 M€ contre 139,7 M€ en 2014. Ils comprennent en particulier des reprises de provisions, notamment sur les programmes et les litiges salariés. La variation par rapport à 2014 (-6,8 M€) s'explique principalement par la diminution des reprises de provisions d'exploitation.

### CHARGES

Les charges d'exploitation s'établissent à 3 169,4 M€ contre 3 208 M€ en 2014, soit une baisse de 38,6 M€ (-1,2 %).

Cette diminution des charges traduit les efforts réalisés par le groupe pour s'adapter à la baisse de ses ressources.

Le coût des programmes achetés s'élève à 1 087,9 M€, en baisse de 45,5 M€ par rapport à 2014, soit -4 %. Cette diminution significative est la résultante des efforts d'économies engagés et d'une meilleure optimisation de la gestion des stocks de programmes (diffusion et circulation) et des coûts d'acquisition (renégociations suite à des audits de

production et gestion prudente des approvisionnements).

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 528,2 M€, en baisse de 16,1 M€ par rapport à 2014, soit -3 %. Cette diminution traduit elle aussi le plan d'économies qu'a engagé France Télévisions pour faire face à la baisse de ses ressources.

Les charges de personnel progressent de 0,7 %. L'augmentation liée aux glissements est partiellement compensée par les 208 départs effectifs sur l'exercice 2015 dans le cadre du plan de départs volontaires. La croissance de l'activité de MFP, filiale de production, entraîne une augmentation de ses charges de personnel de 9 %.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 131 M€, légèrement supérieures à celles de 2014 (122,1 M€).

Les dotations aux provisions (74,1 M€) sont stables par rapport à l'année précédente (+0,9 M€).

M€	2015	2014
Coûts des programmes achetés	1 087,9	1 133,4
Autres achats et charges externes	528,2	544,3
Impôts et taxes	207,0	209,1
Charges de personnel	982,4	976,0
Dotations aux amortissements	131,0	122,1
Dotations aux provisions	74,1	73,2
Autres charges d'exploitation	159,0	149,9
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 169,4</b>	<b>3 208,0</b>

### RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation de l'année 2015 est en conséquence une perte de 30,1 M€, en amélioration de 20,6 M€ par rapport à 2014.

Le résultat financier est stable et s'établit à -2,2 M€. Le résultat exceptionnel s'élève à +19,9 M€ et intègre principalement une reprise de provisions de 15,2 M€ devenue sans objet sur le plan de départs volontaires et un complément de prix sur la cession de la participation de France Télévisions dans la chaîne Gulli à hauteur de 1,6 M€.

Le résultat des sociétés mises en équivalence, égal à -0,9 M€, intègre les quotes-parts de

résultat des participations du groupe, dont celles d'Arte et d'Euronews (-1,5 M€) qui subissent une perte sur l'exercice 2015.

Du fait de ces éléments, le résultat avant impôts affiche une perte de 13,3 M€, contre une perte de 40,3 M€ en 2014.

Le produit d'impôts sur les sociétés de 13,6 M€ sur l'exercice 2015 intègre principalement le remboursement de sommes d'impôts sur les sociétés antérieurement versées (12,3 M€) et des crédits d'impôt remboursables à terme (1,5 M€).

Le résultat net 2015 du groupe est à l'équilibre (+0,2 M€), contre une perte de 38,4 M€ en 2014.



# 2.3

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'analyse par secteur d'activité fait apparaître des résultats correspondant à un traitement consolidé des comptes, qui sont donc par construction différents des résultats sociaux de chacune des filiales.

M€	2015	2014
Ressources publiques	2 481,4	2485,9
Recettes publicitaires	322,4	321,8
Autres	38,7	42,6
<b>Chiffre d'affaires «antennes»</b>	<b>2 842,5</b>	<b>2 850,4</b>
Télévision	51,8	51,7
Cinéma	8,3	6,5
<b>Chiffre d'affaires «producteur»</b>	<b>60,2</b>	<b>58,2</b>
France Télévisions Distribution	46,0	40,6
France Télévisions Publicité et régies	36,0	35,1
Autres	36,2	33,9
<b>Chiffre d'affaires «autres activités»</b>	<b>118,2</b>	<b>109,5</b>
<b>Total du chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance	-14,5	-0,5
<b>Total du chiffre d'affaires net</b>	<b>3 006,4</b>	<b>3 017,6</b>

Le coût de grille consolidé du groupe s'élève à 2 047 M€, net des reprises de provisions et produits constatés d'avance sur les droits sportifs.

Coût de grille -M€	2015	2014	Var en %
Information nationale	236,4	239,3	-1,2 %
Sport national	184,0	195,5	-5,9 %
Programme national	1 068,0	1 091,2	-2,1 %
Programme régional France 3	367,1	368,7	-0,4 %
Programme régional Outre-mer 1 <sup>ère</sup>	191,5	191,5	+0,0 %
<b>France Télévisions</b>	<b>2 047,1</b>	<b>2 086,2</b>	<b>-1,9 %</b>

L'amélioration du résultat d'exploitation du groupe porte principalement sur son activité principale de diffuseur.

Résultat d'exploitation (en contributif groupe) M€	2015	2014	Var en %
<b>Résultat d'exploitation «antennes»</b>	<b>-45,5</b>	<b>-67,1</b>	<b>-32,2 %</b>
Télévision	-3,0	2,1	-242,9 %
Cinéma	0,0	0,0	NA
<b>Résultat d'exploitation «producteur»</b>	<b>-3,0</b>	<b>2,1</b>	<b>-242,9 %</b>
France Télévisions Distribution	2,1	1,2	+75,0 %
France Télévisions Publicité et régies	5,8	6,3	-7,9 %
Autres	10,5	6,8	+54,4 %
<b>Résultat d'exploitation «autres activités»</b>	<b>18,4</b>	<b>14,3</b>	<b>+28,7 %</b>
<b>Total du résultat d'exploitation</b>	<b>-30,1</b>	<b>-50,7</b>	<b>-40,6 %</b>

# 2.4

## BILAN TRÉSORERIE FINANCEMENT

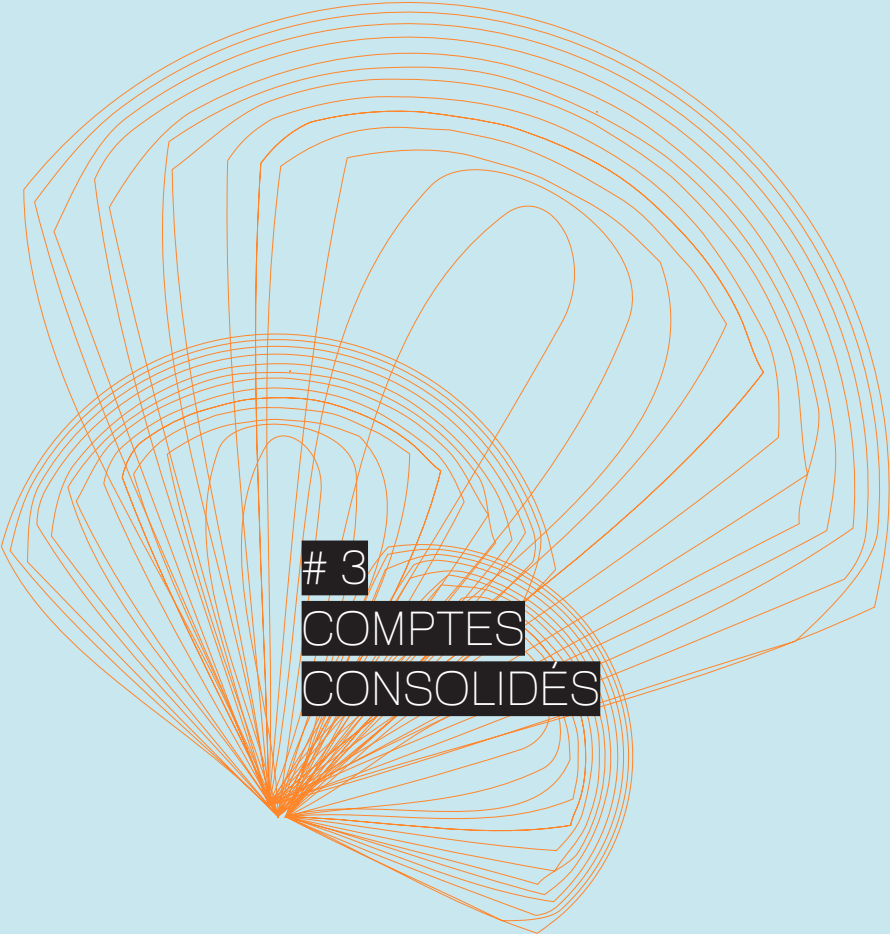
Compte tenu du niveau de résultat, les capitaux propres du groupe s'établissent à 433,1 M€ au 31 décembre 2015.

La capacité d'autofinancement, en amélioration de 33 M€ pour atteindre 112,6 M€, a permis le financement des flux d'investissements réalisés en 2015 (116 M€ contre 109 M€ en 2014).

La variation du besoin en fonds de roulement entraîne une utilisation de la trésore-

rie de 69,1 M€ sur l'exercice, liée en particulier à une forte diminution des comptes fournisseurs corrélée aux cycles d'approvisionnements du groupe.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette est en baisse par rapport à 2014 et s'élève à -18,5 M€.



# 3  
COMPTES  
CONSOLIDÉS

# 3.1

## BILAN

Groupe France Télévisions	Exercice clos 31.12.2015				31.12.2014
	Bilan consolidé - Actif en M€	Notes	Brut	Amort et Prov	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3.2.1.</b>	<b>1 020,7</b>	<b>-907,4</b>	<b>113,4</b>	<b>115,8</b>
Productions et coproductions		820,5	-760,7	59,9	58,2
Autres immobilisations incorporelles		200,2	-146,7	53,5	57,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3.2.1.</b>	<b>1 251,2</b>	<b>-818,6</b>	<b>432,5</b>	<b>450,9</b>
Terrains et constructions		405,5	-158,9	246,6	262,2
Autres immobilisations corporelles		845,6	-659,7	185,9	188,7
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3.2.1.</b>	<b>44,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>43,4</b>	<b>41,6</b>
Titres mis en équivalence	3.1.5.	30,6	0,0	30,6	30,5
Autres immobilisations financières	3.2.3.	14,0	-1,2	12,8	11,1
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3.2.2. - 3.3.2.</b>	<b>2 316,6</b>	<b>-1 727,2</b>	<b>589,4</b>	<b>608,2</b>
<b>Droites de diffusions acquis</b>		<b>845,8</b>	<b>-43,2</b>	<b>802,6</b>	<b>849,2</b>
Stocks		13,8	-1,4	12,4	12,4
Clients		234,8	-18,5	216,3	204,8
Autres débiteurs		207,9	-22,7	185,2	204,7
Trésorerie		8,9	0,0	8,9	36,4
<b>Actif circulant</b>	<b>3.2.5 - 3.2.6</b>	<b>465,4</b>	<b>-42,6</b>	<b>422,8</b>	<b>458,2</b>
Comptes de régularisation	3.2.11.	72,8	0,0	72,8	79,7
dont impôts différés		0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total actif</b>		<b>3 700,5</b>	<b>-1 813,0</b>	<b>1 887,5</b>	<b>1 995,3</b>

Groupe France Télévisions	31.12.2015		31.12.2014
	Bilan consolidé - Passif en M€	Notes	
Capital social		347,5	347,5
Réserves		85,3	123,8
Résultat de l'exercice-part du groupe		0,2	-38,4
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>3.2.7.</b>	<b>433,1</b>	<b>432,9</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>Fonds propres de l'ensemble</b>	<b>3.2.7.</b>	<b>433,1</b>	<b>432,9</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.2.8.</b>	<b>210,8</b>	<b>258,3</b>
Dettes financières	3.2.9.	146,4	142,4
Dettes fournisseurs	3.2.10.	593,0	668,6
Autres créiteurs	3.2.10.	426,9	446,1
<b>Dettes</b>		<b>1 166,3</b>	<b>1 257,1</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3.2.11.</b>	<b>77,3</b>	<b>47,0</b>
dont impôts différés		0,0	0,0
<b>Total passif</b>		<b>1 887,5</b>	<b>1 995,3</b>

## 3.2

COMPTE  
DE RÉSULTAT

Compte de résultat consolidé en M€	Notes	31.12.2015	31.12.2014
<b>Groupe France Télévisions</b>			
Ressources publiques		2 481,4	2 485,9
Publicité et parrainage		362,3	358,1
Autres		177,2	174,1
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3.1.1. &amp; 3.3.1.</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>
Chiffres d'affaires constaté d'avance		-14,5	-0,5
<b>Chiffres d'affaires net</b>		<b>3 006,4</b>	<b>3 017,6</b>
Autres produits d'exploitation		132,9	139,7
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>3 139,3</b>	<b>3 157,3</b>
Coûts des programmes achetés		1 087,9	1 133,4
Autres achats et charges externes		528,2	544,3
Impôts et taxes		207,0	209,1
Charges de personnel	3.1.2.	982,4	976,0
Dotations aux amortissements		131,0	122,1
Dotations aux provisions		74,1	73,2
Autres produits d'exploitation		159,0	149,9
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>3 169,4</b>	<b>3 208,0</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3.3.4.</b>	<b>-30,1</b>	<b>-50,7</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.1.3.</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,3</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>-32,3</b>	<b>-53,0</b>

■ ■ ■

■ ■ ■

<b>Résultat courant</b>		<b>-32,3</b>	<b>-53,0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.1.4.</b>	<b>19,9</b>	<b>11,0</b>
Part des sociétés mises en équivalence	3.1.5.	-0,9	1,7
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-13,3</b>	<b>-40,3</b>
Impôts exigibles sur les résultats	3.1.6.	13,6	1,9
Impôts différés	3.1.6.	0,0	0,0
<b>Résultat net avant minoritaires</b>		<b>0,2</b>	<b>-38,4</b>
Part des minoritaires		0,0	0,0
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>0,2</b>	<b>-38,4</b>
Nombre d'actions composant le capital		17 377 000	17 377 000
Résultat par action en euros		0,01	-2,21

## 3.3

TABLEAU  
DES FLUX  
DE TRÉSORERIE

Groupe France Télévisions	31.12.2015	31.12.2014
Tableau de flux de trésorerie consolidé en M€		
Résultat net par groupe	0,2	-38,4
Impact des minoritaires	0,0	0,0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,9	-1,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	118,8	137,6
Plus-values et moins-values sur cessions d'actifs	-4,3	-14,7
Impôts différés	0,0	0,0
Subventions d'équipement	-4,0	-3,8
Autres	1,0	0,7
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>112,6</b>	<b>79,7</b>
Variation des droits de diffusions acquis	35,7	11,0
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-69,1</b>	<b>-34,3</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>79,3</b>	<b>56,4</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-63,3	-60,8
Acquisition d'immobilisations corporelles	-50,1	-48,1
Acquisition d'immobilisations financières	-2,8	-0,6
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2,8	0,8
Cessions d'immobilisations financières	2,7	22,8

...

...

<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-110,7</b>	<b>-86,0</b>
Dividendes mis en paiement	0,0	0,0
Augmentation des capitaux propres	0,0	0,0
Augmentation des dettes financières	0,1	0,0
Remboursement des dettes financières	-16,1	-22,6
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-16,0</b>	<b>-22,6</b>
<b>Variation globale de la trésorerie nette</b>	<b>-47,4</b>	<b>-52,1</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	28,9	81,0
Incidence des variations de périmètre	0,0	0,0
Variation de trésorerie	-47,4	-52,1
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-18,5</b>	<b>28,9</b>
Trésorerie à l'actif	8,9	36,4
Comptes courants bancaires débiteurs	27,4	7,4
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-18,5</b>	<b>28,9</b>

# 3.4

## ANNEXE

### INTRODUCTION

#### Le groupe France Télévisions.

La loi sur l'audiovisuel n° 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000 vise notamment à renforcer la place du secteur public de l'audiovisuel en France.

Pour cela, elle a créé la société holding France Télévisions, société anonyme détenue à 100 % par l'Etat. Ce dernier a apporté à la société holding en septembre 2000 l'intégralité des titres des sociétés France 2, France 3 et France 5, puis RFO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, ainsi que toutes les filiales auparavant rattachées aux sociétés nationales de programmes. Elle a donné également à France Télévisions la possibilité de créer des filiales ayant pour objet d'éditer des services de télévision numérique offerts gratuitement aux téléspectateurs.

Cette organisation a été modifiée par la publication de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision qui organise le transfert à la société France Télévisions de l'ensemble des biens, droits et obligations des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et Réseau France Outre-mer dans le cadre d'une fusion-absorption réalisée du seul fait de la loi, prenant effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, cette même loi du 5 mars 2009, dans son article 28, a instauré la suppression de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin.

Afin de faire face à ses missions de service public, France Télévisions reçoit de l'Etat une ressource complémentaire dont le principe a été définitivement validé par les instances communautaires et qui figure dans son chiffre d'affaires.

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE

#### L'EXERCICE 2015

#### Mesures d'économies et plan de départs volontaires.

France Télévisions doit participer, à la demande des pouvoirs publics, à l'effort général de diminution des déficits publics de l'Etat à travers une réduction très importante de la ressource budgétaire destinée à compenser l'arrêt de la publicité, qui n'est pas compensée par l'évolution de la contribution à l'audiovisuel public. Dans ce contexte, France Télévisions s'est engagé dans un plan d'économies sans précédent qui doit conduire à réduire les dépenses de près de 300 millions d'euros par rapport aux prévisions initiales d'ici à 2015. Parmi les leviers de ce plan d'économies figure la nécessaire baisse des effectifs, reposant notamment sur la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires.

Le plan de départs volontaires a été mis en œuvre : les candidatures ont été reçues, et une commission de suivi a été mise en place afin de valider l'éligibilité des demandes formulées. Au 31 décembre 2015, 305 départs ont été validés à l'issue de la dernière commission de suivi du 17 décembre 2015 sur un objectif de 339,5, soit 90 % de l'objectif.

Sur ces bases, au 31 décembre 2015, la provision enregistrée dans les comptes 2013 à ce titre a été utilisée pour couvrir les départs réalisés et le solde figure au bilan pour compenser les charges à venir sur l'exercice 2016.

## #1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES COMPTABLES, AUX MODALITÉS DE CONSOLIDATION, AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION ET À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

### 1.1 Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe France Télévisions sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment avec le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

### 1.2 Principes de consolidation

#### 1.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles France Télévisions S.A. exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés significatives dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à retenir dans les comptes consolidés la part de capitaux propres et de résultat correspondant au pourcentage d'intérêt direct ou indirect détenu par la société mère.

#### 1.2.2 Information sur les méthodes de conversion

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de filiales étrangères dans le périmètre du groupe France Télévisions.

Les états financiers des filiales et les comptes consolidés sont présentés en euros.

#### 1.2.3 Date d'arrêté comptable

La date de clôture des exercices des sociétés consolidées coïncide avec celle de la société mère France Télévisions S.A. Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont basés sur des comptes sociaux établis à la même date.

### 1.3 Méthodes et règles d'évaluation et de présentation

#### 1.3.1 Première consolidation

Le groupe France Télévisions a appliqué en 2000 la méthode dérogatoire de la mise en commun d'intérêts prévue à l'article 215 du règlement 99-02 du C.R.C. concernant l'intégration de France 2, France 3 et France 5, sociétés filiales à 100 % de France Télévisions SA selon les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000. Au coût d'apport des titres de ces trois sociétés, a été substituée la valeur des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de celles-ci, telle qu'elle ressortait, à la date de transfert par l'Etat des titres de ces sociétés, de leurs comptes retraités aux normes comptables du groupe France Télévisions.

La rémunération des apports a été faite par l'émission d'actions France Télévisions S.A., détenues à 100 % par l'Etat, conformément à la loi n° 2000-719 du 1<sup>er</sup> août 2000.

En conséquence, le bilan consolidé ne comprend pas d'écart d'acquisition sur les filiales apportées lors de la constitution du groupe, ni sous forme d'écarts d'acquisitions, ni sous forme de réévaluation d'actifs.

D'autre part, la contrepartie de la valeur effective des apports étant le capital de la holding, il résulte de leur comptabilisation au moment de cet apport que les actifs ont été considérés comme évalués à leur juste valeur.

La fusion-absorption organisée par la loi de 2009 n'a pas entraîné d'impacts sur les évaluations des actifs et passifs des sociétés absorbées.

#### 1.3.2 Valorisation des actifs

Dans le cadre de l'application de la réglementation sur les actifs, le groupe effectue régulièrement une revue d'indices de perte de valeur pouvant affecter ses actifs.

#### 1.3.3 Immobilisations incorporelles

##### a. Productions et coproductions

Elles regroupent essentiellement les coproductions cinématographiques des filiales France 2 Cinéma et France 3 Cinéma. Leur valeur d'entrée est égale au montant total du contrat de coproduction. Elles sont immobilisées dès la fin du tournage. Elles sont amorties sur une durée de 8 ans de façon dégressive à compter de leur diffusion en salle qui permet de ramener, à la fin de la première année d'exploitation des films, la valeur des parts de coproduction à 35 % de leur valeur d'entrée.

Elles comprennent également les droits vidéo et musicaux, ainsi que des droits de distribution à l'international et des droits sur acquisition de licences de produits dérivés. Ces éléments sont amortis sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.

##### b. Logiciels informatiques

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire appliqué aux durées d'utilisation (1 an à 10 ans).

Des dépréciations sont, le cas échéant, constituées pour tenir compte de l'obsolescence.

##### c. Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge au cours de l'exercice.

##### d. Ecart d'acquisitions

La constitution du groupe France Télévisions n'a pas donné lieu à constatation d'écarts d'acquisitions (Voir note 1.3.1). Lors d'acquisitions ultérieures, des écarts d'acquisitions de faible montant ont été constatés, et ont fait l'objet d'un amortissement immédiat l'année de leur constatation.

#### 1.3.4 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissements, basées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Gros œuvre - 40 ans
- Équipements et aménagements - 8 à 25 ans
- Installations climatiques - 10 ans
- Agencements - 10 ans
- Matériels et mobiliers - 3 à 10 ans

#### 1.3.5 Contrats de crédit-bail

Les immobilisations financées en crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat et amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée d'utilisation des immobilisations concernées. La dette correspondante est enregistrée au passif dans les dettes financières ; son montant est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.



### 1.3.6 Immobilisations financières

La rubrique « Titres de participation » correspond au prix d'acquisition des titres de sociétés non consolidées. Les titres de participation font l'objet d'une provision si leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la quote-part des capitaux propres détenue en incluant des plus-values éventuelles, de l'intérêt que ces sociétés représentent pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

### 1.3.7 Droits de diffusions acquis

Ce poste retrace l'ensemble des droits de diffusion, qu'ils soient produits par le groupe, coproduits, produits par des tiers ou achetés. Ils sont comptabilisés à leur coût de revient, c'est-à-dire au coût de production ou au prix d'achat. Les programmes sont pris en charge lors de leur diffusion.

Les programmes coproduits par les chaînes sont contractuellement éclatés en deux rubriques : part antenne et part coproduction. La part antenne correspond à l'achat, ou à la valorisation du droit de diffusion de l'œuvre coproduite. La part coproduction correspond à une quote-part de financement de la création de l'œuvre. Cette part de coproduction donne droit à recette en cas de diffusion – ou de vente – de l'œuvre par ou à un tiers. La répartition entre ces

deux rubriques résulte de la négociation du contrat entre les producteurs.

A titre conservatoire, la part antenne et la part coproduction sont consommées dans les comptes consolidés au même rythme. Les achats de droits de long métrage pour deux diffusions sont consommés lors de chaque diffusion à 50 % de leur valeur d'entrée. Les autres programmes acquis pour plusieurs diffusions sont consommés sur deux diffusions aux taux suivants : 1<sup>ère</sup> diffusion : 80 %, 2<sup>e</sup> diffusion : 20 %.

Dans le cadre des arrêtés de comptes semestriels et annuels, les droits de diffusion acquis sont revus au cas par cas par la direction des programmes de chaque chaîne, puis par la direction de chaque chaîne en cas d'indice de perte de valeur. Si cet indice de perte de valeur est confirmé, le programme acquis est totalement déprécié. Cette revue est étendue aux engagements d'achats, ce qui peut conduire à constater une provision pour risque.

Les principaux indices de perte de valeur retenus sont les suivants :

- un changement de ligne éditoriale,
- un litige juridique,
- un litige technique,
- un problème de classification du programme (*violence*, etc.),
- une audience trop faible lors de sa 1<sup>ère</sup> diffusion,
- une certaine obsolescence (*si lié à un événement*),
- un programme artistiquement non diffusable,
- une incapacité de diffusion (*date de fin des droits trop proche sans possibilité de négocier une prolongation*).

Par ailleurs, un indice de perte de valeur peut entraîner ou être la conséquence d'un changement de case de diffusion du programme considéré. Aussi, il peut arriver que

ce programme figure dans une case qui se voit habituellement affecter des programmes de moindre valeur. Un programme peut également s'avérer mieux adapté à la ligne éditoriale et à la programmation d'une chaîne autre que celle qui l'a acquise, en particulier dans le cas de seconde diffusion.

Dans le cas où l'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur d'usage est très significatif, la chaîne peut être amenée à provisionner ce programme déclassé car celui-ci est dès lors utilisé de manière non conforme aux options retenues lors de son acquisition. Le taux de provisionnement retenu dans le cas de transferts de programmes a été fixé à 75 % dans le cas d'un transfert au sein ou entre chaînes majeures, 90 % dans les autres cas, par rapprochement avec les valeurs de marché des programmes acquis pour ces chaînes.

Les droits de diffusion acquis comprennent également les droits sportifs pluriannuels. Ces droits de retransmission d'événements sportifs majeurs correspondent à des coûts très significatifs qui ne peuvent être couverts, compte tenu notamment de leur mécanisme d'attribution, par les ressources de l'exercice pendant lequel a lieu l'événement.

Pour tenir compte de cette situation particulière, le groupe France Télévisions a décidé de :

- Dès lors que l'acquisition des droits est certaine, porter au bilan, quatre ans avant l'événement, nombre d'années correspondant à la périodicité des événements considérés, la valeur d'acquisition de ces droits, en contrepartie d'une dette fournisseur sur laquelle viennent s'imputer jusqu'à extinction de cette dette les paiements successifs effectués ;
- Afin d'assurer une continuité de la présentation au bilan de ces événements sportifs, au même titre que la continuité de l'impact de ces droits est assurée au compte de résultat,

il a été décidé de présenter ces droits, nets de cession de sous licence éventuelle, au bilan au 31 décembre précédant la première des quatre années considérées. Ainsi, les nouveaux droits remplacent immédiatement les droits sportifs pluriannuels consommés au cours de l'exercice (cf. note 3.2.4) ;

- Différer chaque année, sur une durée correspondant à la périodicité des événements, le montant des produits permettant de couvrir le coût net du droit de retransmission à la date de son utilisation, par une incrémentation linéaire de produits constatés d'avance, le montant ainsi différé étant soldé sur l'exercice de survenance de l'événement.

Enfin, les programmes non diffusés dont les droits sont échus et les programmes transférés à l'INA font l'objet de sorties des droits de diffusion acquis.

### 1.3.8 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation, déterminée au cas par cas.

### 1.3.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### 1.3.10 Conversion des dettes et créances en devises

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les dettes nées de la conclusion des événements sportifs majeurs qui ont fait l'objet

d'une couverture de change prise par France Télévisions S.A. sont valorisées au cours de couverture. Les autres créances et dettes sont valorisées au taux de clôture.

### 1.3.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en produits constatés d'avance dans le bilan consolidé.

### 1.3.12 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques et des charges existant à la clôture.

### 1.3.13 Indemnités de fin de carrière, autres avantages postérieurs à l'emploi

A l'ouverture de l'exercice 2014, le groupe a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait le groupe dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01.

Les engagements du groupe envers son personnel permanent en matière d'indemnités de fin de carrière sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel lié à ce régime est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations définies. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des

membres du personnel bénéficiant de ce régime (méthode dite du « corridor »).

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnité de départ en retraite est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, majorée des profits actuariels ou minorée des pertes actuarielles non comptabilisées du fait de l'application de la méthode dite du « corridor ».

Le calcul de cet engagement intègre des hypothèses de rotation observée par chacune des sociétés du groupe et d'une projection d'augmentation de salaire commune aux sociétés du groupe. Il repose également sur un âge de départ à 65 ans.

Le calcul intègre les charges sociales pesant sur les versements futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements est comptabilisée en frais de personnel. (Voir notes 3.1.2 et 3.2.8).

### 1.3.14 Médailles du travail

A l'ouverture de l'exercice 2014, le groupe a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait le groupe dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01.

Le groupe France Télévisions constate une provision pour médaille du travail. Le taux d'actualisation utilisé est identique à celui de la provision pour indemnité de départ.

### 1.3.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant aux ressources publiques est reconnu au fur et à mesure des encaissements.

Le chiffre d'affaires « Publicité et Parrainage » est comptabilisé sur la base de la diffusion des messages publicitaires ou de parrainage, sauf dans le cas particulier des échanges qui ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont, opération par opération, équilibrés.

### 1.3.16 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les résultats correspond d'une part à l'impôt courant exigible de chaque entité fiscale consolidée et d'autre part aux impôts différés de la période.

Le groupe France Télévisions s'est placé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 sous le régime de l'intégration fiscale.

Le poste d'impôts différés enregistre au dernier taux connu les effets, en matière d'impôt, des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. La méthode retenue est celle du report variable. Le taux d'impôt retenu pour la constatation des impôts différés est de 34,43 % au 31 décembre 2015. L'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en compte en résultat de l'exercice. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés car ils concernent le même groupe d'intégration fiscale.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entre-

prise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

### 1.3.17 Fondation

Par décision de son conseil d'administration en date du 14 décembre 2006, le groupe France Télévisions est fondateur de la fondation France Télévisions dont le champ d'action s'étend à trois domaines : la culture, la citoyenneté et la réflexion sur la télévision. Par décision de son conseil d'administration en date du 13 octobre 2011, le groupe France Télévisions s'est engagé à continuer de financer la fondation France Télévisions pour les exercices 2012 à 2017.

Le groupe s'est engagé à verser irrévocablement une contribution de 3,6 M€ répartie sur les exercices 2012 à 2017.

Cet engagement a été comptabilisé dès l'exercice 2011 en charges.

## #2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 Liste des sociétés consolidées

Noms	Forme sociale	Adresse	SIREN	Contrôle (%)	% Intérêts	
				31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
<b>Société mère</b>						
France Télévisions	SA	7, esplanade Henri-de-France 75 907 Paris Cedex 15	432 766 947			
<b>Sociétés intégrées globalement</b>						
<b>Sociétés de production</b>						
France 2 Cinéma	SAS	31, place de la Madeleine 75 008 Paris	320 876 410	100,00	100,00	100,00
France 3 Cinéma	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75 907 Paris Cedex 15	329 924 963	100,00	100,00	100,00
MFP	SA	26, rue d'Oradour-sur-Glane 75 015 Paris	335 175 188	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de régies publicitaires</b>						
France Télévisions Publicité	SA	7, esplanade Henri-de-France 75 907 Paris Cedex 15	332 050 038	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Publicité Inter Océan	SAS	64-70, avenue Jean-Baptiste-Clément 92100 Boulogne-Billancourt	420 609 984	100,00	100,00	100,00

Noms	Forme sociale	Adresse	SIREN	Contrôle (%)	% Intérêts	
				31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014
<b>Société de gestion de droits</b>						
France Télévisions Distribution	SA	1, bd Victor - Immeuble Barjac 75015 Paris	379 518 638	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de services et autres activités</b>						
France Télévisions Numérique	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	408 255 560	100,00	100,00	100,00
TVRS	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	443 132 147	100,00	100,00	100,00
Société Civile Immobilière France Télévisions	SCI	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	399 449 107	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Gestion Immobilière	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	413 969 841	100,00	100,00	100,00
Société Civile Immobilière Valin	SCI	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	487 664 732	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Publicité Conseil	SAS	64-70, avenue Jean-Baptiste-Clément 92100 Boulogne-Billancourt	382 258 622	100,00	100,00	100,00
Réseau Outre Mer 1	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75907 Paris Cedex 15	520 674 359	100,00	100,00	100,00
GR 1	SAS	7, esplanade Henri-de-France 75 907 Paris Cedex 15	478 720 295	100,00	100,00	100,00
Papangue Immo	SAS	9, rue Huysmans 75006 Paris	518 539 499	0,00	100,00	100,00
Lesite.tv	GIE	10-14, rue Horace-Vernet 92130 Issy-les-Moulineaux	480 392 257	66,00	66,00	66,00
<b>Sociétés mises en équivalence</b>						
Euronews S.A.	SA	60, chemin des Mouilles 69131 Ecully Cedex	387 858 046	10,73	10,73	22,84
TV5 Monde	SA	131, avenue de Wagram 75017 Paris	381 962 612	49,00	50,48	50,48
Médiamétrie	SA	55-63, rue Anatole-France 92532 Levallois-Perret	333 344 000	22,89	22,89	22,89
Arte France	SA	8, rue Marceau 92785 Issy-les-Moulineaux	334 689 122	45,00	45,00	45,00
Planète Thalassa	SA	1, place du spectacle 92130 Issy-les-Moulineaux	443 957 618	34,00	34,00	34,00
Canal France International	SA	131, avenue de Wagram 75017 Paris	308 909 142	74,95	86,19	86,19
Mezzo	SA	28, rue François-I 75008 Paris	418 141 685	40,00	40,00	40,00

## 2.2 Variation du périmètre de consolidation au cours de la période

• Fusion des sociétés Média Exchange et France Télévisions Publicité ;

• La société Média Globe Networks dirigée par Naguib Sawiris a acquis, via une augmentation de capital réservée, 53 % du capital de la société Euronews S.A. Celle-ci a été validée lors de l'assemblée générale des actionnaires extraordinaire du 19 juin 2015. La nouvelle gouvernance, validée par l'ensemble des parties prenantes, permettra d'assurer la préservation de la mission d'intérêt général du média d'information international et de son indépendance éditoriale tout en fournissant à Euronews les moyens nécessaires à la mise en place de son nouveau modèle économique. Suite à cette opération, France Télévisions détient 10,73 % du capital d'Euronews S.A.

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est intervenue depuis le 31 décembre 2014.

## #3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE BILAN

Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

### 3.1 Compte de Résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires brut augmente de 0,1 % : les ressources publiques diminuent de 0,2 % et les recettes publicitaires augmentent de 1,2 %.

Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités comprend le chiffre d'affaires des activités de diversification et notamment les revenus liés à la distribution de droits audiovisuels et également des prestations techniques. Au 31 décembre 2015, les ressources publiques représentent 82,5 % du chiffre d'affaires net.

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Redevance	2 321,0	2 382,3
Ressource publique complémentaire	160,4	103,6
Publicité	308,3	295,2
Parrainage	54,0	62,9
<b>Sous-total recettes publicitaires</b>	<b>362,3</b>	<b>358,1</b>
Autres activités	177,2	174,1
<b>Sous-total autres activités</b>	<b>177,2</b>	<b>174,1</b>
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance (note 1.3.7)	-14,5	-0,5
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 006,4</b>	<b>3 017,6</b>

### 3.1.2 Charges de personnel et effectif

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	668,7	664,1
Charges sociales et Autres charges de personnel	302,1	298,3
Crédit d'impôt compétitivité emploi	-5,7	-4,3
<b>Sous-total</b>	<b>965,2</b>	<b>958,2</b>
<b>Intéressement &amp; participations</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Variation provision pour engagement retraite et médaille du travail</b>	<b>14,8</b>	<b>15,4</b>
dont dotations	17,4	18,1
dont reprises	-2,6	-2,7
<b>Total des Charges de personnel</b>	<b>982,4</b>	<b>976,0</b>

En 2015, les salaires et traitements et charges associées ont augmenté de 0,7 % par rapport à 2014.

France Télévisions a fait le choix de présenter le crédit d'impôt compétitivité emploi en dimi-

nution des charges sociales de l'exercice. Les éléments de variation de la provision pour indemnité de départ en retraite (PIDR) sont explicités en note sur les principes comptables et dans la note 3.2.8.

ETP moyen annuel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	5 134	5 034
Techniciens & Agents de maîtrise	1 146	1 320
Employés - Ouvriers	84	82
Journalistes	2 604	2 633
<b>Effectifs permanents</b>	<b>8 968</b>	<b>9 069</b>
<b>Non permanents</b>	<b>1 534</b>	<b>1 604</b>
<b>Total</b>	<b>10 502</b>	<b>10 673</b>

Le compte personnel de formation (CPF) existe depuis le 1er janvier 2015 et se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

### 3.1.3 Résultat financier

Le résultat financier peut se résumer comme suit :

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Produits nets de cession de titres de placement	0,4	1,3
Intérêts s/dettes financières et découvert bancaire	-3,1	-3,8
Provisions financières nettes	0,0	-0,1
Gain de change net	0,2	0,3
Autres éléments financiers	0,3	-0,1
<b>Résultat financier</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,3</b>

Le résultat financier s'élève à -2,2 M€ et se décompose en 3,7 M€ de charges et 1,5 M€ de produits.

Les charges financières comprennent principalement des intérêts sur dettes financières et découvert bancaire pour 3,1 M€, des pertes de change pour 0,5 M€ et des charges sur

cessions de titres de placement pour 0,1 M€. Les produits financiers comprennent principalement des produits nets de cession de titres de placement pour 0,5 M€, des gains de change pour 0,7 M€ et des autres produits financiers pour 0,3 M€.

### 3.1.4 Résultat exceptionnel

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Plus et moins-values de cession	4,3	14,7
Variation des provisions et amortissements exceptionnels	35,6	2,7
Autres éléments exceptionnels	-20,0	-6,4
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19,9</b>	<b>11,0</b>

Le résultat exceptionnel intègre principalement la charge résultant des coûts de départs dans le cadre du plan de départs volontaires pour 28,6 M€ dont 5 M€ d'indemnités de départ à la retraite et les reprises de provisions correspondantes, une reprise de provision devenue sans objet de 15,2 M€ sur le plan de départs volontaires, une dotation

aux provisions de 8,8 M€ pour faire face au risque complémentaire de non-recouvrement de créances de TVA des années 2011 et 2012 (cette créance est ainsi provisionnée à 100 %), un complément de prix sur la cession de notre participation dans la chaîne Gulli, à hauteur de 1,6 M€ et l'annulation d'une charge à payer significative pour 7,7 M€.

### 3.1.5 Titres des sociétés mises en équivalence

En M€	Valeur des titres mis en équivalence		Résultat des sociétés mises en équivalence	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
ARTE France <sup>1</sup>	12,6	13,6	-1,2	1,4
Planète Thalassa	1,3	1,3	0,2	0,2
Médiamétrie	7,8	7,2	0,8	0,8
Euronews S.A.	4,3	3,7	-1,5	-1,8
Canal France International	1,8	1,5	0,2	0,4
TV5 Monde	1,3	1,3	0,0	0,2
Mezzo	1,7	1,8	0,4	0,5
<b>Total valeur des titres mis en équivalence</b>	<b>30,6</b>	<b>30,5</b>	<b>-0,9</b>	<b>1,7</b>

<sup>1</sup> Les éléments retenus en 2015 pour ARTE France sont les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos au 31/12/2014. Au 31 décembre 2014, les comptes consolidés du groupe retenus pour ARTE France étaient ceux de l'exercice clos au 31/12/2013.

### 3.1.6 Impôts sur les résultats

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Impôt exigible	13,6	1,9
Impôt différé	0,0	0,0
<b>Total de la charge (-) ou produit (+) d'impôt</b>	<b>13,6</b>	<b>1,9</b>

Le produit d'impôt exigible de 13,6 M€ correspond principalement à la constatation de crédits d'impôt remboursables à terme pour 1,6 M€ et à un produit net d'impôt sur les sociétés de 12,3 M€.

France Télévisions a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2005 à 2007. Le point principal de ce contrôle a porté sur l'exercice d'imposition des produits constatés d'avance liés aux Jeux olympiques (cf. note 1.3.7). Compte tenu des délais inhérents au processus de contrôle fiscal, il en est résulté une double imposition sur les années suivantes immédiatement contrôlées. France Télévisions a obtenu le remboursement de cette double imposition et enregistré en

conséquence un produit net de 12,3 M€ dans les comptes de l'exercice.

Les impôts différés passifs résultent principalement des amortissements dérogatoires constitués sur les programmes et les impôts différés actifs de la PIDR.

Compte tenu des incertitudes sur le résultat fiscal du groupe pour les années à venir, les impôts différés actifs n'ont été reconnus qu'à hauteur des impôts différés passifs à compter de l'exercice 2013.

Les impôts différés sont donc sans impact sur le résultat de l'exercice 2015.



Ecart taux d'imposition réel / théorique		
En M€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>	<b>0,2</b>	<b>-38,4</b>
<b>Retraitements :</b>		
Impôts différés	0,0	0,0
Impôts exigibles	-13,6	-1,9
QP Résultat MEE	0,9	-1,7
Plus-value sur cession de titres	0,0	-14,2
<b>Base imposable</b>	<b>-12,5</b>	<b>-56,2</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>4,3</b>	<b>21,4</b>
Différences permanentes structurelles	0,6	1,5
Différences permanentes spécifiques de l'exercice	-0,6	-1,4
Limitation des impôts différés actif	1,3	-21,8
Impôts différés sans base	-1,5	0,1
Différence de taux d'imposition	-3,8	1,0
Déficit de la période non activé	-0,1	-0,8
Crédit d'impôt	1,4	1,9
Remboursement d'impôt sur les sociétés	12,3	0,0
Autres	0,0	0,0
<b>Impôt effectif</b>	<b>13,6</b>	<b>1,9</b>

Analyse des impôts différés au bilan <sup>1</sup>		
En M€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Impôts différés nets</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Inférieurs à 1 an	0,0	-4,4
Supérieurs à 1 an	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

<sup>1</sup> Les impôts différés sont comptabilisés dans les comptes de régularisation, voir note 3.2.11.

Les impôts différés sont compensés car ils concernent le groupe fiscal intégré.

### 3.2 Commentaires sur les principaux postes de bilan

#### 3.2.1 Détail de l'actif immobilisé

En M€	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amts et Prov.	Net	Net
Parts coproduction des filiales cinéma <sup>2</sup>	559,9	513,0	46,9	41,8
Parts coproduction des autres filiales	123,8	123,3	0,5	0,5
Autres programmes	136,9	124,3	12,5	15,9
Logiciels	189,7	140,5	49,2	53,1
Autres immobilisations incorporelles	10,5	6,2	4,3	4,5
dont crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 020,7</b>	<b>907,4</b>	<b>113,4</b>	<b>115,8</b>
Terrains	110,3	0,0	110,2	110,2
dont crédit-bail	85,3	0,0	85,3	85,3
Bâtiments et constructions	294,5	158,8	135,6	152,0
dont crédit-bail	91,2	33,9	57,3	77,3
Inst. techniques, mat et outillage	610,1	515,6	94,5	97,9
dont crédit-bail	69,4	55,7	13,7	7,2
Matériel de transport	20,5	16,5	4,0	4,7
Autres immobilisations corporelles	215,9	127,6	88,3	86,0
dont crédit-bail	4,0	0,7	3,2	0,2
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 251,2</b>	<b>818,6</b>	<b>432,5</b>	<b>450,9</b>
Titres mis en équivalence	30,6	0,0	30,6	30,5
Autres immobilisations financières	14,1	1,2	12,8	11,1
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>44,7</b>	<b>1,2</b>	<b>43,4</b>	<b>41,6</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2 316,6</b>	<b>1 727,2</b>	<b>589,4</b>	<b>608,2</b>
dont crédit-bail <sup>1</sup>	249,9	90,4	159,5	169,9

<sup>1</sup> L'immeuble de la Maison de France Télévisions est financé en crédit-bail par la SCI France Télévisions. Le montant immobilisé brut s'élève à 194,3 M€ et la dette de crédit-bail à 76,3 M€ au 31 décembre 2015. L'immeuble Valin est financé en crédit-bail par la SCI Valin. Le montant immobilisé brut s'élève à 34,2 M€ et la dette de crédit-bail à 29,3 M€ au 31 décembre 2015. L'immeuble de La Réunion est financé en crédit-bail par la société Papangue Immo. Le montant immobilisé brut s'élève à 17,3 M€ et la dette de crédit-bail à 7,4 M€ au 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> La provision sur les parts de coproduction des filiales cinéma constituée à compter de l'exercice 2010 suite à l'observation de la diminution de la rentabilité des activités cinéma s'élève à 22,9 M€ au 31 décembre 2015.

### 3.2.2 Variation de l'actif immobilisé

En M€	Actif immobilisé				
	Programmes	Autres incorporelles	Corporelles	Financières	Total
<b>Valeur brute au 31 décembre 2014</b>	<b>773,6</b>	<b>180,0</b>	<b>1244,5</b>	<b>42,8</b>	<b>2240,9</b>
Acquisitions	47,8	15,5	50,1	0,0	113,4
Variation de périmètre					0,0
Variation des prêts/dépôts				1,7	1,7
Titres des sociétés mises en équivalence				0,1	0,1
Flux de reclassement	0,0	9,2	-9,2		0,0
Sortie d'immobilisations	-0,8	-4,4	-34,3		-39,6
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>820,5</b>	<b>200,2</b>	<b>1251,2</b>	<b>44,7</b>	<b>2316,6</b>
<b>Dépréciation au 31 décembre 2014</b>	<b>-715,4</b>	<b>-122,4</b>	<b>-793,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1632,7</b>
Variation de périmètre					0,0
Dotations aux amortissements	-46,7	-27,2	-57,0		-131,0
Dotations aux provisions	-0,8	-1,5	-1,1	-0,0	-3,4
Flux de reclassement		-0,0	0,0		0,0
Reprises des amortissements	0,1	4,4	33,0		37,5
Reprises des provisions	2,2		0,2	0,0	2,3
<b>Dépréciation au 31 décembre 2015</b>	<b>-760,6</b>	<b>-146,7</b>	<b>-818,6</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1727,2</b>
<b>Total des actifs immobilisés nets au 31 décembre 2015</b>	<b>59,9</b>	<b>53,5</b>	<b>432,5</b>	<b>43,4</b>	<b>589,4</b>

#### 3.2.3 Titres non consolidés et créances rattachées

Les autres immobilisations financières brutes s'élèvent à 14,0 M€ et comprennent princi-

palement des prêts à des organismes de logements sociaux pour 9,8 M€ et des dépôts et cautionnements versés pour 3,4 M€.

### 3.2.4 Variation des droits de diffusion acquis

En M€	Brut	Provisions	Net
<b>Droits de diffusion acquis au 31 décembre 2013</b>	<b>923,0</b>	<b>53,4</b>	<b>869,6</b>
variation nette de l'exercice 2014	-26,6	-6,2	-20,4
<b>Droits de diffusion acquis au 31 décembre 2014</b>	<b>896,4</b>	<b>47,2</b>	<b>849,2</b>
variation nette de l'exercice 2015	-50,6	-4,0	-46,6
<b>Droits de diffusion acquis au 31 décembre 2015</b>	<b>845,8</b>	<b>43,2</b>	<b>802,6</b>

### 3.2.5 Les créances

Les créances nettes comprennent principalement les créances clients (216,3 M€) et les créances vis-à-vis de l'Etat pour 152,4 M€, dont 113,4 M€ de TVA. Les autres créances s'élèvent à 32,8 M€.

L'essentiel des créances présente une échéance à moins d'un an. L'essentiel des provisions a trait aux créances clients.

### 3.2.6 La trésorerie

La trésorerie nette, qui reprend les éléments de trésorerie de court terme du bilan, se décompose ainsi :

En M€	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Valeur brute	Amts/Prov.	Valeur nette	Valeur nette
Disponibilités	5,0	0,0	<b>5,0</b>	11,5
Valeurs mobilières de placement	3,9	0,0	<b>3,9</b>	24,9
Concours bancaires courants	-27,4	0,0	<b>-27,4</b>	-7,4
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-18,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-18,5</b>	<b>28,9</b>



### 3.2.7 Tableau de variation des capitaux propres

En M€	Total	Groupe	Minoritaires
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>471,3</b>	<b>471,4</b>	<b>0,0</b>
Résultat au 31/12/2014	-38,4	-38,4	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>432,9</b>	<b>432,9</b>	<b>0,0</b>
Résultat au 31/12/2015	0,2	0,2	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>433,1</b>	<b>433,1</b>	<b>0,0</b>

### 3.2.8 Provisions pour risques et charges

En M€	31/12/2014	Dotations	Provisions utilisées	Provisions reprises	Reclassements	31/12/2015
Provisions pour indemnités départ en retraite <sup>1</sup>	134,0	17,4	-7,6	0,0	0,0	143,9
Provisions pour médaille du travail	4,6	0,0	-0,1	0,0	0,0	4,5
Autres provisions	65,9	22,3	-10,6	-19,4	-0,1	58,1
<b>Provisions pour risques et charges d'exploitation</b>	<b>204,6</b>	<b>39,7</b>	<b>-18,3</b>	<b>-19,5</b>	<b>0,0</b>	<b>206,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges - exceptionnel</b>	<b>53,8</b>	<b>8,9</b>	<b>-23,7</b>	<b>-15,6</b>	<b>-19,1</b>	<b>4,3</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>258,3</b>	<b>48,6</b>	<b>-42,0</b>	<b>-35,0</b>	<b>-19,1</b>	<b>210,8</b>

<sup>1</sup> La méthode de l'évaluation des provisions pour retraite est détaillée paragraphe 1.3.13.

### Engagements de retraite

Les provisions pour retraite couvrent les engagements du groupe France Télévisions vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière.

Les tableaux suivants résument les éléments constitutifs de la charge liée à cette provision comptabilisée au compte de résultat consolidé et au bilan consolidé.

Tableau 1 : Charges

En M€	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	9,2	9,7
Coût financier	3,7	5,3
Coût des services passés	1,4	1,2
Amortissement des gains ou pertes actuariels	3,2	1,4
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>17,4</b>	<b>17,6</b>

Tableau 2 : Passif (enregistré au bilan)

En M€	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation (engagement) à la clôture	216,9	225,3
Fonds de couverture	-10,5	-10,1
Perte actuarielle nette non comptabilisée et coûts des services passés	-62,4	-81,2
<b>Passif enregistré au bilan (provision) à la clôture</b>	<b>143,9</b>	<b>134,0</b>

Tableau 3 : Passage de la provision ouverture / clôture		
En M€	2015	2014
Passif net au bilan (provision) à l'ouverture	134,0	121,4
Coût des services rendus au cours de la période	9,2	9,7
Coût financier	3,7	5,3
Prestations de l'exercice	-7,6	-5,0
<b>Prestations servies</b>	<b>5,3</b>	<b>10,0</b>
Contribution au fonds de couverture	0,0	0,0
Coût des services passés	1,4	1,2
Amortissement des gains ou pertes actuariels	3,2	1,4
<b>Passif net au bilan (provision) à la clôture</b>	<b>143,9</b>	<b>134,0</b>

Tableau 4 : Tableau des hypothèses actuarielles		
Éléments	2015	2014
Taux d'actualisation	2,20 %	1,75 %
Taux d'inflation anticipé	1,75 %	1,75 %
Augmentation des salaires au-delà de l'inflation	0,75 %	0,75 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

### 3.2.9 Emprunts et dettes financières

En M€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Dettes financières</b>	<b>27,4</b>	<b>7,4</b>
dont concours bancaires courants	27,4	7,4
<b>Dettes de crédit-bail</b>	<b>119,0</b>	<b>135,0</b>
immobilier	118,4	132,9
mobilier	0,5	2,0
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>146,4</b>	<b>142,4</b>

Échéancier	Inférieures à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieures à 5 ans	Total
<b>Dettes financières</b>	<b>27,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>27,4</b>
concours bancaires courants	27,4	0,0	0,0	27,4
<b>Dettes de crédit-bail</b>	<b>15,0</b>	<b>70,1</b>	<b>33,9</b>	<b>119,0</b>
immobilier	14,5	70,0	33,9	118,4
mobilier	0,4	0,1	0,0	0,5
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>70,1</b>	<b>33,9</b>	<b>146,4</b>

L'endettement, net de la trésorerie du groupe, s'élève à 137,5 M€ au 31 décembre 2015 contre 106,0 M€ au 31 décembre 2014.

### 3.2.10 Autres dettes

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593,0	668,6
Autres créditeurs	426,9	446,1
dont dettes sociales	287,2	288,1
dont dettes de TVA	55,4	52,4
dont autres dettes fiscales	49,6	60,8
dont autres	34,7	44,8
<b>Total autres dettes</b>	<b>1019,9</b>	<b>1114,7</b>

Tous les autres créditeurs sont inférieurs à 1 an.

### 3.2.11 Comptes de régularisations

Les produits constatés d'avance comprennent des subventions d'investissement pour un montant de 11,7 M€ au 31 décembre 2015 contre 12,8 M€ au 31 décembre 2014. Le solde correspond principalement aux produits encaissés destinés à couvrir les droits de retransmission d'événements sportifs majeurs.

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Impôt différé actif	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	72,8	79,7
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>72,8</b>	<b>79,7</b>
Impôt différé passif	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	77,3	47,0
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>77,3</b>	<b>47,0</b>

## 3.3 Informations sectorielles

### 3.3.1 Chiffre d'affaires

En M€	31/12/2015	31/12/2014
Ressources publiques	2 481,4	2 485,9
Recettes publicitaires	322,4	321,8
Autres	38,7	42,6
<b>Chiffre d'affaires « antennes »</b>	<b>2 842,5</b>	<b>2 850,4</b>
Télévision	51,8	51,7
Cinéma	8,3	6,5
<b>Chiffre d'affaires « producteur »</b>	<b>60,2</b>	<b>58,2</b>
France Télévisions Distribution	46,0	40,6
France Télévisions Publicité et régies	36,0	35,1
Autres	36,2	33,9
<b>Chiffre d'affaires « autres activités »</b>	<b>118,2</b>	<b>109,5</b>
<b>Total du chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 020,9</b>	<b>3 018,1</b>
<b>Chiffre d'affaires constaté d'avance</b>	<b>-14,5</b>	<b>-0,5</b>
<b>Total du chiffre d'affaires net</b>	<b>3 006,4</b>	<b>3 017,6</b>

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement réalisé en France.

### 3.3.2 Immobilisations

En M€	31/12/2015				
	Parts de coproduction	Autres immos incorporelles	Immos corporelles	Immos financières	Total
<b>Actif immobilisé « antennes »</b>	<b>0,0</b>	<b>51,8</b>	<b>242,1</b>	<b>12,4</b>	<b>306,3</b>
Télévision	4,0	0,0	9,2	0,1	13,3
Cinéma	46,9	0,0	0,0	0,0	46,9
<b>Actif immobilisé « producteur »</b>	<b>50,8</b>	<b>0,0</b>	<b>9,2</b>	<b>0,1</b>	<b>60,2</b>
France Télévisions Distribution	8,7	0,8	0,0	0,0	9,5
France Télévisions Publicité et régies	0,0	0,9	4,0	0,2	5,0
Autres	0,3	0,0	177,2	30,8	208,3
<b>Actif immobilisé « autres activités »</b>	<b>9,0</b>	<b>1,6</b>	<b>181,3</b>	<b>30,9</b>	<b>222,8</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>59,9</b>	<b>53,5</b>	<b>432,5</b>	<b>43,4</b>	<b>589,4</b>

31/12/2014				
Parts de coproduction	Autres immos incorporelles	Immos corporelles	Immos financières	Total
<b>0,0</b>	<b>55,0</b>	<b>252,8</b>	<b>10,9</b>	<b>318,7</b>
3,7	0,0	11,4	0,0	15,1
41,8	0,0	0,0	0,0	41,8
<b>45,4</b>	<b>0,1</b>	<b>11,4</b>	<b>0,1</b>	<b>57,0</b>
12,2	1,0	0,1	0,0	13,3
0,0	1,4	3,4	0,2	5,0
0,6	0,0	183,1	30,4	214,1
<b>12,8</b>	<b>2,5</b>	<b>186,6</b>	<b>30,6</b>	<b>232,4</b>
<b>58,2</b>	<b>57,6</b>	<b>450,9</b>	<b>41,6</b>	<b>608,2</b>

### 3.3.3 Effectifs

En ETP moyen annuel (permanent et non permanent)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Effectifs « antennes »</b>	<b>9 342</b>	<b>9 520</b>
Télévision	781	788
Cinéma	13	13
<b>Effectifs « producteur »</b>	<b>794</b>	<b>801</b>
France Télévisions Distribution	70	67
France Télévisions Publicité et régies	296	286
<b>Effectifs « autres activités »</b>	<b>366</b>	<b>352</b>
<b>Total</b>	<b>10 502</b>	<b>10 673</b>

### 3.3.4 Résultat d'exploitation

En M€	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat d'exploitation « antennes »</b>	<b>-45,4</b>	<b>-67,1</b>
Télévision	-3,1	2,1
Cinéma	0,0	0,0
<b>Résultat d'exploitation « producteur »</b>	<b>-3,1</b>	<b>2,1</b>
France Télévisions Distribution	2,1	1,2
France Télévisions Publicité et régies	5,8	6,3
Autres	10,5	6,8
<b>Résultat d'exploitation « autres activités »</b>	<b>18,4</b>	<b>14,3</b>
<b>Total résultat d'exploitation</b>	<b>-30,1</b>	<b>-50,7</b>

### 3.4 Engagements hors bilan

#### 3.4.1 Instruments financiers

France Télévisions S.A. assume et gère seule les risques de marché du groupe. A ce titre, elle initie des opérations pour couvrir les risques financiers (change, taux) résultant de son activité et de celles de ses filiales.

##### a. Instruments et couverture de change

Certains contrats de diffusion, achats de droits sportifs ou de programmes annuels ainsi que certaines dépenses courantes libellés en devises exposent le groupe aux variations défavorables du dollar américain (USD), du franc suisse (CHF) et de la livre sterling (GBP). France Télévisions S.A. se prémunit contre son

risque de change et, éventuellement, contre ceux auxquels peuvent être exposées ses filiales.

Ces couvertures sont contractées uniquement par France Télévisions S.A. Elles sont réalisées afin de protéger le groupe des variations défavorables des devises et visent à garantir un cours d'acquisition des devises sur des échéances de 12 à 24 mois.

Ainsi, pour couvrir l'exposition au risque de change, France Télévisions SA utilise des instruments financiers fermes (39 %) et optionnels (61 %), conclus avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2015, les positions de change se résument comme suit :

#### Engagements et couvertures de change au 31/12/2015 (en M€)

Devises	Engagements en M€		Couvertures en M€						
			Fermes			Optionnelles			
			< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total	
USD	9,0	9,0	18,0	1,9		1,9	5,3		5,3
CHF	3,9		3,9	1,9		1,9	0,4		0,4
GBP	1,7		1,7	0,6		0,6	1,1		1,1
Total	14,6	9,0	23,6	4,4		4,4	6,8		6,8

Les engagements sont convertis en € au taux de clôture de chaque devise. Les couvertures sont converties en € au taux de chaque couverture.

Pour la partie optionnelle, France Télévisions opère des achats et des ventes d'options qui, en cas d'évolution défavorable des cours de la devise, pourraient conduire le groupe

à obtenir un taux de couverture de 100 % pour le dollar américain, de 59 % pour le franc suisse et de 94 % pour la livre sterling. Au 31 décembre, les positions ouvertes (dettes non couvertes) valorisées au cours de clôture, ainsi que les positions couvertes valorisées au cours de couverture, ne dégagent aucun gain latent.

##### b. Instruments et couverture de taux d'intérêt

L'endettement net du groupe France Télévisions provient essentiellement des financements par crédits-bails mobiliers et immobiliers.

La construction de la Maison de France Télévisions a été financée par un crédit-bail d'une durée de 23 ans\* porté par la SCI France Télévisions, dont le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 83,3 M€.

La construction de l'immeuble Valin achevée en février 2010 a également été financée par un crédit-bail d'une durée de 23 ans\*\* porté par la SCI Valin, dont le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 29,6 M€.

La construction des nouveaux locaux de

France Télévisions à la Réunion a été financée en 2011 en partie par un crédit-bail immobilier dont le capital restant dû est de 7,42 M€ au 31 décembre 2015 (crédit-bail d'une durée de 11,5 années).

Le groupe gère ce risque de taux sur un horizon de 5 ans glissants. Les instruments de couverture de taux mis en place se répartissent entre des opérations fermes (swaps de taux et FRA) et optionnelles (achat de caps, vente de floors) et sont conclus avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2015, la position de taux d'intérêt ressort, en moyenne annuelle, comme détaillée ci-dessous :

#### Position de taux d'intérêt France Télévisions au 31/12/2015 (en moyenne annuelle)

En M€	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Dettes à taux variable</b>	<b>111,4</b>	<b>95,8</b>	<b>79,5</b>	<b>62,3</b>	<b>43,9</b>
Couvertures fermes	62,9	50,8	50,0	13,2	0,0
soit en %	56 %	53 %	63 %	21 %	0 %
Couvertures optionnelles	26,9	5,9	0,0	0,0	0,0
soit en %	24 %	6 %	0 %	0 %	0 %
<b>Couverture totale</b>	<b>89,8</b>	<b>56,6</b>	<b>50,0</b>	<b>13,2</b>	<b>0,0</b>
soit en %	81 %	59 %	63 %	21 %	0 %
<b>Position ouverte</b>	<b>21,6</b>	<b>39,2</b>	<b>29,5</b>	<b>49,1</b>	<b>43,9</b>
soit en %	19 %	41 %	37 %	79 %	100 %

\* L'échéance finale de la dette est le 30 janvier 2021

\*\* L'échéance finale de la dette est le 1<sup>er</sup> avril 2033

### 3.4.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité courante, le groupe France Télévisions souscrit des engagements contractuels non enregistrés au bilan.

Une grande partie de ces engagements hors bilan sont réciproques et se décomposent en un engagement donné par le groupe à son co-contractant et un engagement reçu de ce dernier :

#### • Droits de diffusion de films et programmes

Des engagements contractuels pluriannuels ou pour les années futures sont pris par le groupe ; ces engagements peuvent prendre la forme de lettres d'engagement ou de mémo-deals au travers desquels les cocontractants s'engagent à fournir les droits correspondants ; ils seront comptabilisés au bilan et sortis des engagements hors bilan lorsque le film ou le programme devient disponible pour la diffusion. La valorisation est faite sur la base du coût d'acquisition des droits figurant dans ces documents, mis à jour au fur et à mesure de la vie du contrat, ou dans le cadre de certains contrats cadres (output deals) ne permettant pas de situer l'engagement précis, sur la base du montant d'achat minimum stipulé.

#### • Droits de retransmission d'événements sportifs

Ces droits sont enregistrés en hors bilan dès leur attribution au groupe France Télévisions. Ils sont comptabilisés au bilan à l'ouverture du droit à diffusion ; cependant, une quote-part de certains droits sportifs pluriannuels, dont le financement est assuré par la redevance de l'exercice en cours, est inscrite au bilan. (cf. note 3.1.1.).

#### • Télédiffusion

Les engagements relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (diffusion analogique, diffusion TNT, coût de transport et diffusion satellitaire) figurent pour la somme des paiements futurs aux sociétés de diffusion du signal sur la base des contrats signés et de leurs amendements éventuels.

#### • Baux et locations de longue durée

Ces engagements sont enregistrés pour la somme des paiements futurs sur ces contrats.

Les autres engagements réciproques du groupe sont essentiellement relatifs à d'autres marchés pluriannuels d'achat.

Par ailleurs, le groupe a d'autres engagements donnés correspondant notamment à des engagements de retraite non provisionnés du fait de l'application de la méthode dite du « corridor » et à des cautions, avals ou garanties.

I - Engagements donnés/reçus en M€	Dont engagements < à 1 an	Dont engagements > à 1 an	Total engagements 31/12/2015	Total engagements 31/12/2014
Engagements sur programmes	433,2	112,9	546,1	537,6
Droits sportifs	67,3	330,3	397,6	412,8
Engagements de télédiffusion	68,4	114,1	182,4	262,4
Baux et locations longue durée	33,9	53,4	87,3	95,5
Marchés pluriannuels d'achat	1,6	0,4	1,9	2,2
<b>Total des engagements donnés/reçus</b>	<b>604,3</b>	<b>611,1</b>	<b>1215,4</b>	<b>1310,5</b>

II - Engagements donnés en M€	Dont engagements < à 1 an	Dont engagements > à 1 an	Total engagements 31/12/2015	Total engagements 31/12/2014
Engagements de retraite non provisionnés	0,0	62,4	62,4	81,2
Cautions, avals et garanties	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres engagements donnés	11,2	0,9	12,2	6,4
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>11,2</b>	<b>63,5</b>	<b>74,8</b>	<b>87,7</b>

III - Engagements reçus en M€	Dont engagements < à 1 an	Dont engagements > à 1 an	Total engagements 31/12/2015	Total engagements 31/12/2014
Cautions, avals et garanties	0,1	0,2	0,2	0,1
Autres engagements reçus	19,0	30,2	49,1	19,3
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>19,0</b>	<b>30,4</b>	<b>49,4</b>	<b>19,4</b>

### 3.5 Montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Cette information n'est pas communiquée car il s'agit d'une information individuelle.

### 3.6 Honoraires des commissaires aux comptes (décret n°2008-1487)

France Télévisions S.A. a comptabilisé pour 576 M€ de charges concernant le contrôle légal de ses comptes sociaux et consolidés

par ses commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.

### 3.7 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance de faits exceptionnels et litiges en cours à ce jour susceptibles d'avoir d'incidence significative sur les comptes du groupe France Télévisions au-delà des provisions constituées et des informations déjà données.

## Contacts

xxx

Studio France Télévisions | Édité par la direction de la communication : **juin 2016** | Présidente-directrice générale de France Télévisions et directrice de la publication : **Delphine Ernotte Cunci** | Directrice de la communication de France Télévisions : **Nilou Soyeux** | Directeur délégué : **Éric Martinet** | Responsable du service création graphique : **Nathalie Autexier** | Responsable du service rédaction : **Béatrice Dupas-Cantet** | Responsable de la direction artistique : **Philippe Baussant** | Secrétaire de rédaction : **xxx** | Conception graphique : **Mathilde Corre** |